



15ème législature

Question N° : 37393	De M. Lénaïck Adam (La République en Marche - Guyane)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Faits de néonazisme au 3ème REI de Kourou	Analyse > Faits de néonazisme au 3ème REI de Kourou.
Question publiée au JO le : 23/03/2021 Réponse publiée au JO le : 07/09/2021 page : 6655		

Texte de la question

M. Lénaïck Adam alerte Mme la ministre des armées sur l'enquête réalisée par *Mediapart* quant à la cinquantaine de militaires de l'armée française impliquée dans des actes néonazis. Cette enquête a révélé une vidéo prise en 2018 par un soldat de la légion étrangère du 3ème REI de Kourou sur laquelle des enfants proféraient et mimaient des gestes néonazis. Cette vidéo a profondément choqué la population guyanaise. En Guyane, civils et militaires cohabitent ensemble, encore plus que dans l'Hexagone, au regard des missions spécifiques à ce territoire qui s'ajoutent aux missions de droit commun de l'armée : sûreté du Centre spatial guyanais et lutte contre l'orpaillage illégal. Ces comportements inadmissibles et insoutenables vont à l'encontre des valeurs et missions de l'armée en Guyane et dans le pays plus généralement. Au regard de ces éléments, M. le député souhaite donc avoir des éléments de réponse concrets. D'une part, il souhaite savoir si l'auteur de cette vidéo a été identifié, sanctionné et si oui, par quel moyen. D'autre part, il souhaite connaître les moyens mis en place par l'armée afin d'éradiquer ces comportements.

Texte de la réponse

Le ministère des armées condamne et combat avec la plus grande fermeté toutes les expressions, discours et idéologies de haine. Les comportements inadmissibles qui ont été récemment rapportés dans la presse sont profondément choquants. Ces gestes et ces mots, véritables insultes à nos valeurs, à notre histoire et à notre pays n'ont pas leur place dans nos armées. Il s'agit de comportements extrêmement graves. Il convient cependant de souligner qu'ils sont le fait de dérives individuelles. Nous ne pouvons pas parler de « filière » ; il s'agit de cas isolés qui ne sont pas représentatifs des militaires français. Le cas de l'individu mentionné dans votre question est en cours de traitement par les instances disciplinaires de l'armée de Terre. D'ores et déjà, ce militaire a été identifié et sanctionné de 40 jours d'arrêts. Le processus disciplinaire se poursuit dans le cadre d'un conseil d'enquête au cours duquel le légionnaire encourt une jusqu'à la résiliation de son contrat. Les armées sont le reflet de la société française et n'échappent malheureusement pas à ses travers les plus odieux. Aucun dispositif de détection n'est totalement infaillible, aussi grande soit notre détermination à lutter contre ce fléau. Il convient donc de redoubler de vigilance face à ce type d'agissements. Chaque jour, les armées françaises se battent contre les idéologies de haine et de terreur. Les comportements nauséabonds et extrémistes sont contraires à toutes les valeurs républicaines que nos militaires s'engagent à servir en intégrant nos rangs.